



# SNMAF

Syndicat National des Médecins  
Acupuncteurs Français

Bulletin du SNMAF

Responsable de la publication

Dr Jean Marc Stéphan

Responsable de la rédaction

Dr Yves Maxime Dantec

79 rue de Tocqueville

75017 PARIS

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

Tél. 02 98 99 35 68

Fax 04 42 01 90 60

OCTOBRE 2014

## Déréglementation de la profession



L'exercice illégal d'une profession réglementée est passible de sanctions. Ainsi le Code pénal français punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique [1]. Pourtant, suite au

rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), trente-sept professions réglementées devraient être réformées et déréglementées [2]. Il s'agit essentiellement des professions juridiques (avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce...) et des professions de santé (pharmaciens, vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, médecins, chirurgiens dentistes...).

Ce rapport fait suite au rapport Attali, paru en 2008 sous le Président Sarkozy.

Les technocrates à la tête de la haute administration ont fait des propositions afin de mettre un terme aux « rentes de situations » de certaines professions dites réglementées. Selon ce document, le chiffre d'affaires cumulé de ces trente-sept professions représentait 235 milliards d'euros en 2010, leur bénéfice 42 milliards d'euros et leurs effectifs plus de 1 million de salariés. Des réformes ciblées sur certaines professions, comme la fin d'un monopole, pourraient générer une baisse des prix de 10 à 20 % dans les secteurs concernés avec un surcroît d'activité. Trente mesures permettraient de restituer six milliards d'euros de pouvoir d'achat !

Ainsi l'une des mesures préconisées pour les médecins est la remise en cause du numerus clausus et prônerait la libre installation et la formation sans sélection pour introduire davantage de concurrence.

C'est oublier un peu vite que la sélection est indispensable pour la garantie de la qualité de l'exercice de la profession et éviter tous les problèmes de santé pu-

blique, qui d'ailleurs surviennent malgré tout (il suffit de se souvenir des affaires médiateur, sang contaminé, hormones de croissance, vaccin contre l'hépatite B, l'amiante etc.).

Il est donc clair que si une loi aboutissait pour déréglementer la profession de médecin, un acupuncteur non-médecin aurait toute latitude pour exercer l'acupuncture en dehors de la médecine !

*Le S.N.M.A.F ne peut pas accepter cela et défend une acupuncture médicale exercée par des médecins.*

## Menace sur la formation des médecins acupuncteurs

En France, l'autorisation d'exercice de l'acupuncture est délivrée dans leur domaine de compétence aux médecins, chirurgiens dentistes et sages-femmes. Depuis 1974, le Conseil National de l'ordre des Médecins a autorisé les médecins qui pratiquaient l'acupuncture à faire état du titre « orientation acupuncture » sur leurs plaques et ordonnances afin d'informer les patients de leur mode d'exercice particulier. Jusque 1991, l'autorisation était délivrée par les Conseils Départementaux de l'Ordre suite à la présentation d'un diplôme obtenu au terme d'une formation en école privée ou d'un diplôme universitaire. Dès la création du diplôme interuniversitaire (DIU d'acupuncture) en 1987 et la sortie des premiers diplômés en 1990, les écoles de formation des médecins acupuncteurs ont fermé leurs portes. Jusqu'en 2007, date de la création de la Capacité de médecine d'acupuncture, seule l'obtention du DIU permettait l'exercice pour les nouveaux postulants. Cette Capacité est actuellement délivrée par :

- l'Université de Montpellier/Nîmes - Faculté de Médecine Montpellier I ;
- l'Université de Strasbourg - Faculté de médecine Strasbourg ;
- l'Université de Nantes - Faculté de médecine Nantes.

Les facultés de médecine de Paris, Bordeaux et Lyon qui délivraient la Capacité ont arrêté de le faire.

D'autres formations existent, mais le Conseil de l'Ordre



# Syndicat national des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

des Médecins n'autorisent pas l'inscription acupuncteur sur les plaques et ordonnances. Il s'agit de :

- Diplôme Universitaire (DU) d'acupuncture scientifique à Paris 11 dont la durée des études est d'un an ;
- DU acupuncture et douleur de Paris 5 (durée des études un an également).

D'autres diplômes comme le DIU d'acupuncture-obstétrique délivré en deux ans suivis d'une année de mémoire permettent aux médecins de se familiariser à l'acupuncture. Effectivement, la première année correspond à un DIU d'initiation à l'acupuncture médicale et garantit de meilleures chances d'obtenir le probatoire de la Capacité. Ces DIU se déroulent dans les facultés de Médecine Nîmes-Montpellier, Strasbourg, Lille, Rouen et Nantes. La faculté de Paris 13 a relancé également le DIU d'initiation à l'acupuncture médicale, suite à la disparition de la Capacité.

Il était question aussi de transformer la Capacité en Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaire (DESC) de type 1 non qualifiant qui donne une compétence. Les DESC permettent une hyper-spécialisation dans laquelle un jeune médecin conserve son titre de spécialiste en médecine générale avec la compétence d'acupuncture.

Tout cet équilibre difficilement obtenu risque de voler en éclats suite au rapport Couraud-Pruvot. En effet, en janvier 2013, à la demande des Ministres en charge de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un groupe de travail sur une réforme du troisième cycle des études médicales a vu le jour sous la co-présidence des Prs. Pruvot et Couraud [3].

Que dit ce rapport ?

- Le Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) est nécessaire et suffisant à l'exercice d'une spécialité ;
- Les DES seront découpés en trois phases :
  - Une phase socle : apprentissage des connaissances basiques du 3e cycle avec au moins un stage dans la spécialité. Cette phase est sanctionnée par un examen final avec une possibilité de se réorienter.
  - Une phase intermédiaire : de durée variable selon les spécialités, avec des stages hors spécialité maintenus. Elle se termine par la validation d'un mémoire et de la thèse.

- Une phase de mise en responsabilité : « interne senior » exerçant seul dans un cadre hospitalier.

- Les DESC seront supprimés et transformés en DES filialisés.

Ce qui sous-entend aussi que les diplômes nationaux de formation continue de type Capacité comme l'acupuncture, sont voués à disparaître. Ce qui sous-entend également que l'acupuncture ne devra être enseignée que sous la forme d'une Formation Spécialisée Transversale (FST) sous la responsabilité d'un DES. En effet, les FST seront sous la responsabilité de la discipline hospitalo-universitaire correspondante qui en assure l'organisation, le fonctionnement et la validation.

Il existe treize DES de spécialités chirurgicales, vingt-cinq de spécialités médicales dont le DES de Médecine Générale, et le DES de biologie médicale. Ainsi, par exemple, il y a de fortes chances que l'acupuncture devienne une FST sous la responsabilité du DES de médecine générale. *Le S.N.M.A.F ne peut donc que vous encourager à demander rapidement votre qualification de spécialiste en médecine générale, surtout si ce projet de réforme aboutit.*

*Un dossier peut être retiré au Conseil National de l'Ordre des Médecins [4].* Néanmoins le SNMAF souhaite que les Médecins à Expertise Particulière de pratique exclusive de l'acupuncture puisse obtenir un statut spécifique, une spécialité d'exercice, le vingt sixième DES de spécialité médicale... Le DES de Médecine à Expertise Particulière, comme pourraient l'obtenir les médecins ostéopathes, homéopathes, les médecins du sport etc...

## **Bouffée d'oxygène**

Je ne terminerai pas sans vous rappeler les dispositions de l'article 54 de la convention médicale. L'Arrêté du 22 septembre 2011 portant approbation de la convention nationale des médecins généralistes et spécialistes préconise d'employer le terme ANR (acte non remboursable) pour tous les actes ne figurant pas dans les quatre grandes indications cotées en QZRB001. Pour rappel : traitement adjuvant et de deuxième intention chez l'adulte pour les nausées et vomissements en alternative thérapeutique ; les antalgiques en association à d'autres traitements ; les syndromes anxio-dépressifs en association avec un pro-

gramme de prise en charge globale ; l'aide au sevrage alcoolique et tabagique. De ce fait, il vous est possible de coter l'ANR sur facture séparée. Pour de plus amples détails, veuillez relire le texte explicatif du Dr Henri Truong Tan Trung paru dans le bulletin n°15 du S.N.M.A.F et consultable sur notre site [www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org). Notons toutefois que depuis avril 2013, il y a eu quelques changements. En effet en juillet 2013, les indications suivantes : toxicomanie (héroïnomanie), énurésie, récupération neuromotrice après accident vasculaire cérébral, paralysie faciale ont été

supprimées de la CCAM et doivent donc être cotées en ANR.

Dr Jean-Marc Stéphan

Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (S.N.M.A.F)

---

1° Code Pénal. Article 433-17. Section 9 : De l'usurpation de titres. Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 50. [legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). [cited 2014 sep 13].

Available from: URL: [http://www.legifrance.gouv.fr/af-fichCode.do;jsessionid=E5FBBD618077E9E2CC5702E1042B-3B3B.tp.djo08v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006165374&-cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20140913](http://www.legifrance.gouv.fr/af-fichCode.do;jsessionid=E5FBBD618077E9E2CC5702E1042B-3B3B.tp.djo08v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006165374&-cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20140913)

2° Union Nationale des Professions libérales (UNAPL). [cited 2014 sep 26]. Available from: URL: <http://www.unapl.org/index.php/lire-l'article/bercy-publie-enfin-le-rapport-de-ligf-sur-les-professions-reglementees.html>

3° Inter Syndicat National des Internes (ISNI). Rapport Couraud-Pruvot.

Propositions pour une restructuration du troisième cycle des études médicales. [cited 2014 sep 26].

Available from: URL: <http://isni.fr/wp-content/uploads/2014/04/Rapport-Couraud-Pruvot-avril14-2.pdf>

4° Conseil National de l'Ordre des Médecins. [cited 2014 sep 26].

Available from: URL: <http://www.conseil-national.medecin.fr/demander-une-qualification-1240>

---

## Nouvelles brèves

### Déconventionnement

En Belgique, un médecin généraliste sur cinq est déconventionné et le phénomène tend à s'amplifier. Combien d'acupuncteurs déconventionnés dans l'hexagone ? Le S.N.M.A.F va réaliser un sondage pour s'en informer et connaître par la même occasion le pourcentage de ceux qui seraient tentés par l'aventure.

Important de le savoir surtout que dans la présentation du dernier congrès national de l'Association Française d'Acupuncture (AFA), la journaliste écrit : « Les soins sont-ils remboursés par la Sécurité sociale ? Séverine Lalou, chargée de communication au sein de la Caisse primaire d'as-

surance-maladie d'Eure-et-Loir, est formelle : « Aucun acte d'acupuncture n'est remboursé par la Sécurité sociale ». Certaines mutuelles proposent des forfaits acupuncture annuels ou à l'acte. » [1].

Il semble que la chargée de communication de la CPAM d'Eure-et-Loir ignore totalement l'acte d'acupuncture coté pourtant QZRB001 selon la classification commune des Actes Médicaux (CCAM) et totalement remboursé par la sécurité sociale [2]. Ce qui paraît grave pour une professionnelle de l'Assurance Maladie ! Veulent-ils nous pousser vers le déconventionnement massif

### La mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Depuis le début d'année le Groupe Médical Colbert regroupant trois généralistes du secteur 1 et 2 et deux médecins acupuncteurs du secteur 2 s'est ouvert à Brest dans des locaux aux nouvelles normes pour la mise en accessibilité des établissements recevant des personnes handicapées [3]. Le S.N.M.A.F rappelle que les cabinets médicaux étaient tenus de les appliquer avant le 1er janvier 2015.

Néanmoins, prenant acte de l'impossibilité de respecter ces échéances, une ordonnance a été présentée en Conseil des ministres le 25 septembre 2014 par Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion Cette ordonnance simplifie et explicite les normes d'accessibilité. Elle prévoit en outre la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces

agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis. La durée maximale de l'agenda d'accessibilité programmée sera de trois ans pour 80% des établissements. Des durées plus longues sont prévues à titre dérogatoire pour certains établissements recevant du public. Pour plus de renseignements, allez sur le site du ministère du développement durable et téléchargez leur document complet [4].

D'autre part, il convient pour tous les cabinets médicaux non encore accessibles aux adultes handicapés de se procurer d'ici octobre 2015 un document Cerfa téléchargeable sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr).



# Syndicat national des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

Il s'agira alors d'évaluer l'ampleur des travaux à réaliser puis de transmettre ce document au préfet ou à la mairie. Notons que si vous estimez que votre cabinet répond aux obligations d'accessibilité au 31 décembre

2014, il suffira de remplir un document Cerfa adéquat attestant sur l'honneur que votre cabinet est conforme à la loi [5].

## Motivation des médecins

Devant la diminution progressive des médecins acupuncteurs, le S.N.M.A.F en accord avec le Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise invite les confrères motivés à propo-

ser dans chaque Faculté de Médecine une information sur notre exercice auprès des étudiants avec stage d'une journée de consultation en cabinet médical. N'hésitez pas à nous contacter pour conseils de réalisation.

1 Bonnet H. Seulement sept praticiens en acupuncture reconnus en Eure-et-Loir. L'écho Républicain [cité 03/10/2014]. Available from : URL :

[http://www.lechorepublicain.fr/eure-et-loir/actualite/2014/10/02/seulement-sept-praticiens-acupuncteurs-sont-reconnus-en-eure-et-loir\\_11167093.html](http://www.lechorepublicain.fr/eure-et-loir/actualite/2014/10/02/seulement-sept-praticiens-acupuncteurs-sont-reconnus-en-eure-et-loir_11167093.html)

2 CCAM. [cité 05/10/2014]. Available from : URL :

<http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/trouver-un-acte/fiche-abregee.php?code=QZRB001>

3 LOI n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (1). Legifrance.fr. [cité 05/10/2014]. Available from URL :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=58577C8F9DE865F633D3CF70105EF8B9.tpdjo13v\\_3?cidTexte=JORF-TEXT000029217888&dateTexte=20140926](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=58577C8F9DE865F633D3CF70105EF8B9.tpdjo13v_3?cidTexte=JORF-TEXT000029217888&dateTexte=20140926)

4 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. [cité 05/10/2014]. Available from URL :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Rapport%20AdAP\\_Complet.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Rapport%20AdAP_Complet.pdf)

5 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. [cité 05/10/2014]. Available from URL :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html>.



Colloque national Union MEP  
Samedi 22 novembre 2014

Médecine à Expertise Particulière  
Paris, Assemblée Nationale

**" Le Médecin de terrain face aux choix thérapeutiques "**



Inscrivez vous en nous contactant à cette adresse : [marie-helene.montaigne@orange.fr](mailto:marie-helene.montaigne@orange.fr).

Au plus tard avant le 10 novembre 2014



# Syndicat national des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)



## Ces congrès non dédiés à l'acupuncture

On observe depuis quelques temps un regain d'intérêt des patients envers l'acupuncture. Ils sont en demande autant d'explications que de soins [1 3]. Les médecins ne sont pas en reste si l'on en croit le nombre de congrès non dédiés à l'acupuncture. En voici par exemple quatre qui peuvent vous intéresser. Le syndicat est impliqué plus particulièrement dans le congrès de Lille et celui de Paris où votre Président défendra notre point de vue.

## Créer du lien et harmoniser les pratiques en cancérologie



Figure 1. Le logo de la première journée ONCO Nord Pas-de-Calais à Lille.

A la Faculté de Médecine, Henri Warembourg à Lille, la première journée du Réseau Régional de Cancérologie ONCO Nord Pas-de-Calais (figure 1) se tiendra le jeudi 20 novembre 2014 de 8 h 30 à 21 h 00 sous le thème « Créer du lien et harmoniser les pratiques en cancérologie dans la région Nord Pas-de-Calais » [4]. La mise en place de cette journée présentée par son Président, le Professeur Jacques Bonnetterre vise deux objectifs :

- Apporter une meilleure visibilité des outils régionaux pour faciliter la communication avec le patient et entre les professionnels ;
  - Récolter des fonds grâce à des partenariats afin d'éditer un annuaire des ressources régionales en cancérologie à destination des professionnels de la ville et de l'hôpital.
- La journée se clôturera avec une table ronde « Comment

préservé un patient ou un proche des traitements miracles et dérives sectaires ? ». Vaste débat en perspective où il s'agira de démontrer que l'acupuncture a toute sa place dans le cadre de la médecine intégrative. Convié à ce débat, je m'y attèlerai en présence du Dr Isabelle Lambert, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins du Nord Pas-de-Calais, du Dr Stéphanie Träger, coordinatrice du référentiel « Place des thérapies complémentaires dans les soins oncologiques de support », du Dr Bernard Leclercq, directeur du Centre Oscar Lambret. Seront également présents M. Didier Pachoud, représentant de l'association GEMPPI (Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu [5]), Madame Charline Delporte, Présidente de l'ADFI Nord Pas-de-Calais Picardie (Association de Défense des Familles et de l'Individu) [6], un représentant du Conseil d'Orientation de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) [7], un représentant de la Préfecture du Nord, un représentant de la Cour d'Appel de Douai, un représentant de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais, etc.

## Le médecin de terrain face aux choix thérapeutiques



Figure 2. Le logo du Colloque national Union MEP à l'Assemblée Nationale à Paris.

Tout autre chose, ce colloque sous le parrainage de Sandrine Hurel, Députée PS de Seine-Maritime, *membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale* se déroulera le samedi 22 novembre 2014 de 9 h à 13h à Paris, à l'Assemblée Nationale (figure 2). Il s'agit d'un colloque de réflexions organisé par l'Union MEP, fédération des organisations professionnelles de médecins exerçant une Expertise Particulière (MEP) afin d'assurer le développement de leurs pratiques et la défense



# Syndicat national des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

de leur exercice. Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) qui est à l'origine de l'Union MEP [8], a permis de définir trois catégories de MEP :

- Les Médecins généralistes à Expertises Particulières ;
- Les Omnipraticiens à Expertises Particulières en exercice exclusif ;
- Les autres Spécialistes à Expertises Particulières.

On dénombre 15 à 20 000 MEP sur 70 000 médecins généralistes : médecins vasculaires, allergologues, acupuncteurs, médecins du sport, homéopathes, nutritionnistes, médecins ostéopathes, algologues, médecins sexologues, médecins esthétiques, tabacologues, psychothérapeutes, gériatres, mésothérapeutes, etc.

Ce colloque permettra d'aborder plusieurs thèmes :

- Développer les traitements non médicamenteux, non allopathiques. Le rapporteur sera le Dr Bruno Burel, Président du Syndicat des Médecins du Sport ;
- Spécialité pour tous les médecins et lisibilité des pratiques (spécifiques) par le Dr Marc Baillargeat, Président du Syndicat des Médecins Ostéopathes ;
- Nécessité des MEP dans la prise en charge de proximité des patients par le Dr Dominique Jeulin Flamme, Présidente du Syndicat des Médecins Homéopathes ;
- Rapport bénéfice/risque en médecine et choix thérapeutiques par le Dr Jean-Marc Stéphan, Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France ;
- La médecine et la santé environnementale (exigence pour l'environnement rapport bénéfice/risque) par le Dr Joël Spiroux, Président du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie Génétique ;
- Meilleurs soins aux meilleurs coûts par le Dr Denis Laurens, Secrétaire général du Syndicat des Médecins Praticiens en Mésothérapie.

Le S.N.M.A.F vous invite très fortement à vous inscrire à ce congrès important qui va permettre globalement d'insister sur la globalisation des médecines à expertises particulières et d'avancer les

revendications politiques. Inscrivez-vous !

## Les 5es Journées des référentiels en soins oncologiques de support



Figure 3. Le logo des 5es Journées inter-régionales des référentiels en soins oncologiques de support à Toulouse.

L'Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support (AFSOS) a pour objet de promouvoir la connaissance et la mise en œuvre des soins oncologiques de support, c'est-à-dire « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements onco-hématologiques spécifiques, lorsqu'il y en a » [9].

Elle a donc vocation à collaborer avec les sociétés savantes qui la « nourrissent » et à servir d'interface entre les professionnels de la cancérologie, de la douleur, de la psycho-oncologie, de la nutrition, de la réadaptation, des soins palliatifs, etc. De ce fait, le Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFA-MTC), société savante de l'acupuncture sous la Présidence du Dr Henri Truong Tan Trung, mais aussi le groupe évaluation de la FA.FOR.MEC ont été sollicités pour offrir leur expertise.

En effet, la Commission Référentiels Recommandations Réseaux (C3R) qui organise chaque année les Journées Référentiels Réseaux – J2R a mis au programme un référentiel concernant l'acupuncture. Cela a pour objectif de faciliter, grâce à une mutualisation des expertises et des moyens, la mission des réseaux régionaux de cancérologie (RRC) concernant la mise à disposition de référentiels interrégionaux (RIR) dans le domaine des soins oncologiques de support [10].

Cette année au cours des deux journées se dérou-



# Syndicat national des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

lant à Toulouse les jeudi 11 et 12 décembre 2014, un atelier sera donc exclusivement assigné aux pratiques conventionnelles à visée thérapeutique : l'acupuncture [11] dont la coordinatrice sera le Dr Stéphanie Träger. La première journée sera consacrée à discuter en atelier la place et les indications de l'acupuncture en oncologie tandis que la seconde permettra de restituer l'essentiel des travaux en quinze minutes de présentation lors d'une session plénière.

**La médecine intégrative en onco-hématologie : une alliance entre médecine conventionnelle et thérapies complémentaires**



L'acupuncture trouve de plus en plus sa place en oncologie. Voici le deuxième congrès consacré à la cancérologie qui se déroulera à Péronne le mardi 25 novembre 2014 [12]. Le thème est explicite et

est entièrement consacré à la médecine intégrative : prise en charge non médicamenteuse dans les soins oncologiques de support. Sophrologie, ostéopathie, sonothérapie, hypnose et surtout acupuncture seront à l'honneur. Un atelier consacré à la prise en charge des nausées et vomissements sera animé par le Dr Jean-Marc Stéphan.

Si l'un des ces quatre congrès vous intéressent, n'hésitez pas à vous mobiliser, tout en sachant que les 18es journées nationales de la Fédération des Acupuncteurs pour leur Formation Médicale Continue (FA.FOR.MEC), congrès exclusif d'acupuncture auront lieu les 28 et 29 novembre 2014 à Tarbes. Venez nombreux !

Dr Jean-Marc Stéphan

Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF)

[jm.stephan@gmail.com](mailto:jm.stephan@gmail.com)

## Références

1. Cosmopolitan. Histoire de l'acupuncture / Qu'est ce que l'acupuncture. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.cosmopolitan.fr/histoire-de-l-acupuncture-quest-ce-que-l-acupuncture,1905221.asp>
2. Cosmopolitan. Les effets de l'acupuncture. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.cosmopolitan.fr/les-effets-de-l-acupuncture,1905222.asp>
3. Delmas A. Cancers : à quoi servent les soins complémentaires ? [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.bfmtv.com/societe/cancers-les-francais-plebiscitent-les-soins-complementaires-de-quoi-s-agit-il-833798.html>
4. 1re journée du Réseau Régional ONCO Nord - Pas-de-Calais. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.onco-npdc.fr/page-1307.html>
5. GEMMPI. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.gemppi.org>
6. ADFI. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.adfi59.net>
7. Miviludes. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.miviludes.gouv.fr>
8. Union MEP. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : <http://www.unionmep.fr>
9. Circulaire N°DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie. Legifrance. [cité le 19/09/2014]. Available from URL : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir\\_34417.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34417.pdf)
10. AFSOS. Référentiels interrégionaux (RIR). [cité le 20/09/2014]. Available from URL : <http://www.afsos.org/-Referentiels-Nationaux-.html>
11. AFSOS. [cité le 20/09/2014]. Available from URL : [http://www.afsos.org/spip.php?page=actualites&id\\_article=438](http://www.afsos.org/spip.php?page=actualites&id_article=438)
12. ONCOPIC. Réseau régional de cancérologie de Picardie. 5e journée de formation Afsos. [cité le 07/10/2014]. Available from URL : <https://sites.google.com/a/esante-picardie.com/oncopic/home/evenementsok/25112014-journeefafsos>



6 > 7 mars 2015  
Maison des Professions Libérales de  
Bordeaux



Vendredi 6 mars

Les Traitements non médicamenteux de l'Insomnie  
L'acupuncture dans la prise en charge des lombalgies  
communes chroniques – DPC

Renseignements

ACFM-FORMUNOF : 01.43.18.88.28

Samedi 7 mars

Soins de support en cancérologie : acupuncture et ho-  
méopathie DPC  
Les douleurs chroniques DPC

mariealine.toubon@evolutisdpc.fr

---

Assemblée générale du SNMAF vendredi 28 novembre 2014, 15H  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes  
1, rue des Evadés de France, bd Kennedy  
65000 TARBES

Vous n'êtes pas disponible pour vous y rendre, faites vous représenter

.....

**Pouvoir**

Je soussigné Dr ..... *.....* membre du SNMAF donne pouvoir à

..... *.....* membre du SNMAF pour me repré-  
senter lors de l'assemblée générale du SNMAF du 28 novembre 2014

le: ..... Signature: .....

secrétaire : [marie-helene.montaigne@orange.fr](mailto:marie-helene.montaigne@orange.fr)

---

**LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€\***

- Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.

- Cette cotisation est **déductible**

- Elle est **valable un an**

- Elle est **indispensable** pour figurer dans l'**annuaire internet du syndicat** :

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org) (150 000 connexions par an)

Votre chèque \*\* à l'ordre du SNMAF est à adresser au :

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS ACUPUNCTEURS DE FRANCE

DOMUS MEDICA

79 Rue DE TOCQUEVILLE

75017 PARIS

\* 45€ pour les confrères retraités, pour les confrères en première année d'installation et pour les médecins acupuncteurs à activité salariée exclusivement.

\*\* Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal

.....

Nom : ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

Tél.: ..... Mél: .....

Je m'abonne à «acupuncture & moxibustion» au tarif de 65€ au lieu 90€ (oui) / (non)